Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 40 (2003)
Heft: 1559

Artikel: Racisme : le travail de l'inégalité
Autor: Dépraz, Alex
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1021364

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Quand le culot et la pugnacité paient

Les débats parlementaires peuvent déboucher sur des majorités de circonstance qui désavouent les compromis donnés gagnants. C'est le cas des décisions prises dans les domaines de la recherche et des OGM.

La semaine dernière, lors de la dernière session extraordinaire du Parlement, le Conseil national a pris deux décisions-surprise. Une courte majorité a opté pour une croissance annuelle de 6% des crédits en faveur de la formation, de la recherche et de la technologie (FRT). Le Conseil fédéral proposait 4% - frein aux dépenses et programme d'économies obligent - et la commission 5%. Et une courte majorité encore a introduit un moratoire de cinq ans sur l'importation et l'utilisation de semences génétiquement modifiées.

Certes, aucune des deux décisions n'est définitive, le Conseil des Etats devant encore se prononcer. Par ailleurs, le crédit-cadre FRT va encore passer au moulin du programme d'économies 2003 cet automne. Qu'importe, ces deux victoires, même provisoires, sont importantes. Elles montrent que le culot et la pugnacité peuvent payer et que la constitution de majorités fluctuantes reste possible malgré la permanence de l'antagonisme entre la gauche et la droite.

En effet, dans les deux cas, c'est le regroupement inhabituel de forces généralement hostiles qui a permis ces victoires à l'arraché. La gauche, les Verts et les libéraux unanimes, appuyés par une poignée de radicaux et de démocrates-chrétiens soutiennent les crédits FRT; la gauche, les Verts et la plupart des députés paysans des partis bourgeois défendent le moratoire.

Deux femmes socialistes ont été les chevilles ouvrières de la construction de ces coalitions gagnantes. Dans un contexte dominé par l'obsession des coupures budgétaires, la Bâloise Anita Fetz a osé revenir avec une proposition à 6%, alors que le compromis de la commission à 5% semblait gagnant. Elle a bataillé ferme, tenant tête à un Christoph Blocher désarçonné par tant de pugnacité. La Bernoise Simonetta Sommaruga, défenseur attitrée de consommateurs, n'a pas craint de revenir à la charge, malgré le rejet de ce même moratoire par le parlement l'automne dernier. Forte du succès de l'initiative populaire pour un moratoire qui a déjà récolté plus de 90 000 signatures en 3 mois, elle a trouvé l'appui des agriculteurs de l'UDC, ceux-là mêmes qui voulaient raboter les crédits FRT. *jd*

Racisme

Le travail de l'inégalité

Selon une étude récente, les inégalités de traitement fondées sur la couleur de la peau, l'origine ou l'appartenance religieuse sont encore courantes dans le monde du travail.

La lutte contre la discrimination raciale revêt une importance particulière dans le monde du travail. En effet, l'intégration passe par le milieu professionnel. Une étude récente montre que le chemin à parcourir est encore long pour combattre les inégalités de traitement fondées sur des critères inacceptables comme la couleur de la peau, l'origine, ou l'appartenance religieuse.

Le premier écueil consiste à identifier les comportements discriminatoires et à en mesurer l'ampleur. Les annonces trop explicites n'ont plus cours; l'on soufflera plutôt un mot à l'oreille du recruteur et la discrimination sera d'autant plus difficile à prouver. En outre, les statistiques ne permettent pas à elles seules d'évaluer l'impact des comportements racistes. Les données relatives à la couleur de la peau, à l'origine ethnique, voire même à la religion, sont absentes. Il faut se contenter du seul critère de la nationalité.

Selon les chiffres, il n'y a, entre travailleurs suisses et étrangers, pas de salaire égal pour travail égal et encore moins de niveau hiérarchique égal pour compétences égales. Les inégalités salariales sont particulièrement criantes en défaveur des étrangers dans les professions les moins rémunérées. Pour ce qui est du niveau de responsabilité, «40% des écarts touchant les étrangers établis ne peuvent être ramenés à des différences de qualifications». La préférence nationale ne semble hélas pas être une spécialité française.

L'économie a un intérêt très matériel à lutter contre les discriminations. En effet, ces comportements sont sources de conflits et désorganisent des ressources humaines qui ne devraient fonctionner que selon le critère de l'efficience. En bref, le racisme dans l'entreprise a un coût élevé. Sous l'impulsion de l'Office international du travail (OIT) notamment, les Codes de bonne conduite se sont multipliés et une norme de certification - Social Accountability 8000, SA 8000 - a même été introduite. Les investisseurs institutionnels peuvent ainsi favoriser les entreprises qui luttent activement contre les comportements discriminatoires.

La lutte contre la discrimination raciale passe surtout par une réforme législative que l'étude effleure à peine. La protection dans le droit du travail reste faible, pour ne pas dire inexistante: la personne licenciée pour un motif raciste ne peut à l'heure actuelle obtenir qu'une indemnité pour licenciement abusif. Le congé devrait pouvoir être purement annulé, à l'instar de ce que prévoit l'article 10 de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes. Un comportement raciste de l'employeur est aussi grave qu'une attitude sexiste. *ad*

Un monde du travail sans discrimination par Heidi Stutz, édité par le Service de lutte contre le racisme (la version intégrale de l'étude en allemand est disponible sur le site www.edi.admin.ch/ara).